

PROCÈS-VERBAL

COMMISSION REGIONALE DU STATUT DES EDUCATEURS SECTION EQUIVALENCE B.E.F. ET CYCLE 1

| 09 Mars 2023 |
|---|
| 9h00 |
| M. BRINON Denis |
| MM. LORENZO Antonio (GEF), COLAS Patrice (UNECATEF), |
| M. GADIER Kévin |
| MM. RIDIRA Baptiste (U2C2F), MONOT Jérôme (DTR), CERRAJERO Luc, BOUDEBZA Farid, KEBSI Farid et CROZE Fabien |
| |

Rappel dossier complet:

Compléter la demande d'équivalence. Celle-ci doit comporter :

- 1) Chèque de 20€ à l'ordre de la Ligue Centre-Val de Loire de Football
- 2) Une photocopie de la carte d'identité nationale ou du passeport en cours de validité
- 3) Une photographie d'identité
- 4) Photocopie des diplômes obtenus
- 5) Expérience professionnelle justifiée par :
 - a. Attestation du parcours d'entraîneur délivrée par les instances fédérales et signée par le Président et le Directeur Technique
 - b. Attestation du volume horaire d'activité par les responsables de clubs

Etat des dossiers étudiés :

| NOM-PRENOM | DECISION COMMISSION |
|-----------------|--|
| TAUREAU Vincent | Dossier conforme. |
| | Après consultation de la Direction Technique, des Conseillers Techniques |
| | Régionaux , la Commission Régionale du Statut des Educateurs - Section |
| | Equivalence décerne l'équivalence BEF. |

Le Président de la Section Equivalence Denis BRINON

Le Secrétaire de séance Antonio LOENZO

PUBLIE LE 14.03.2023